

COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone 03 44 78 52 74
mairie.fournival@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 Novembre 2020

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Martine MUTTERER, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, formant la majorité des Membres en exercice.
Absents : M. Sébastien LENOIR ayant donné pouvoir à M. Axel VAN LOOY.
M. Régis VAN DE KERCKHOVE ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE.
Mme Aurélie MARECHAL, M. Pascal MARECHAL excusés.
Monsieur Nicolas DESANDERE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)– Rapport d'Activités 2019

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique ».

OBJET : Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) Adhésion des EPCI

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

OBJET : Fusion entre l'ADTO et de la SAO

Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (pour Société d'Aménagement de l'Oise qui est une société publique locale d'aménagement) et, d'autre part, l'ADTO (pour Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise qui est une société publique locale), toutes deux ayant pour objet de fournir des services que notre collectivité utilise.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département.

Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains.

Ces deux sociétés ont pour actionnaire majoritaire le Département de l'Oise qui exerce aussi la présidence de leurs conseils d'administration, en la personne de Monsieur Frans Desmedt.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO.

OBJET : Reprise des biens sans maître

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reprise de biens sans maître pour 5 parcelles non bâties est en cours de finalisation, afin de les incorporer dans le domaine communal.

Chaque Adjoint expose ensuite le travail de chacune de leur commission :

- **Commission Festivités, culture et patrimoine :**

- Exposé de Monsieur Nicolas DESANDERE.

Bilan de la fête communale :

La COVID 19 nous a contraint à modifier le programme initialement prévu. Les animations mises en place en remplacement, "nettoyons la nature" et descente aux flambeaux ont rencontré un vif succès. La brocante le dimanche aussi. Ce fut donc finalement une opportunité réussie de proposer de nouvelles animations. Le conseil municipal les inclura autant que possible dans les festivités à venir.

Commémorations du 11 Novembre :

Au vu des directives de l'état en cette période de confinement, la cérémonie du 11 Novembre 2020 se tiendra sans le public. Un hommage sera rendu aux personnes mortes pour la France. Sur la demande de l'Association A3P, le nom de Monsieur Guy BOCQUET a été gravé sur le monument aux morts de la Commune. Nous inaugurerons cette nouvelle gravure.

Le Noël des enfants :

L'arbre de Noël est en préparation, le spectacle ne pouvant se tenir, les enfants auront une amélioration du sachet de confiseries, avec des confiseries bio.

Le Noël des aînés :

Un panier garni sera distribué en remplacement du repas qui ne peut avoir lieu non plus.

- **Commission Finances, de l'administration générale et du personnel :**

- Exposé de Monsieur Vincent FORTIN

Remplacement de l'agent d'entretien :

Pour remplacer notre agent d'entretien qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. La mairie a lancé une étude en sollicitant plusieurs entreprises et organismes, l'AITT (*Association Intermédiaire Travaux Temporaires*) a été retenue.

En recadrant les prestations d'entretien mais tout en respectant les mesures sanitaires actuelles, le coût de l'entretien des locaux se voit réduit de 35% à l'année.

Fin des tarifs réglementés d'EDF :

La réglementation sur les locaux non habitables nous oblige à sortir des tarifs réglementés d'EDF. En tant qu'adhérent au SE60 (*Syndicat d'électricité*), la commune bénéficie de l'appel d'offre qui regroupe tous les adhérents. Pour notre commune, le fournisseur sera ENEDIS au 1 janvier 2021.

Toutefois, lors du travail mené sur le sujet, une amélioration des contrats et des consommations reste à faire. Exemple, l'éclairage public n'est pas sur un contrat heures creuse / heures pleines, un basculement est prévu après le transfert chez ENEDIS.

- **Commission travaux, voirie et urbanisme :**

Exposé de Monsieur François DECOOPMAN

Défense incendie de l'argillère :

Les dossiers de demande de subventions, pour la réserve incendie ont été déposés. Le dossier technique est validé par le service prévision du SDIS60 de Beauvais.

Travaux :

La société Maillard est venue aplanir et ré-engazonner le terrain au-dessus de la cuve de l'aire de pompage incendie à la place de l'ancien château d'eau. Le bas-côté à proximité a été aplanie par nos soins et cela solutionne le problème de stagnation d'eaux boueuses. La serrure du portail dont les clés étaient introuvables a été changée.

La toiture du logement instituteur est refaite, ce qui a permis de stopper les infiltrations. La gouttière de l'arrêt de car à côté de la salle des fêtes, a également été refaite.

L'écoulement des eaux pluviales rue du tour de ville sud pose problème depuis de nombreuses années. Des solutions sont à l'étude en collaboration avec des professionnels.

Eglise :

Pour le coq, les dossiers de demandes de subvention au département et a la région sont déposés.

Des demandes de dérogations ont été faites pour pouvoir mettre en sécurité avant l'obtention des financements.

L'horloge et l'horaire de sonnerie de la cloche vont être réglées.

Nous devons faire l'achat d'une échelle alu en remplacement de celle en bois et grillage pour le clocher.

Elaboration du plan pluriannuel des travaux :

La nécessité de planifier les travaux sur la durée du mandat a déjà été acté. Dans un premier temps, une liste non exhaustive des travaux a été dressée par la commission.

2 axes sont retenus : **Axe investissement/création** et **Axe entretien/maintenance**.

Reste le **chiffrage** et la **priorisation** qui feront l'objet de prochaines réunions de travail de la commission.

La faisabilité des projets en ressortira. Un travail à faire en collaboration étroite avec les autres commissions.

Ecole :

L'éclairage automatique autour de l'école et le parking mairie est réglé et remis en état.

L'école est maintenant dotée de sa propre Boite aux lettres.

Infos diverses :

Plusieurs propriétaires faisant des feux de déchets verts ont eu un rappel à l'ordre verbal, suivi d'un courrier notifiant les faits et rappelant les sanctions encourues en cas de récidive.

La pédagogie est notre mot d'ordre mais elle a ses limites. Les feux sont interdits, point. 50 kg de déchets verts brûlés polluent autant que 15 000 km en voiture. Les gendarmes de St Just sont à notre disposition pour venir verbaliser si besoin.

• Commission école, communication, jeunesse et sports :

-Exposé de Madame Nathalie MIEZIN

Point de tri sélectif :

Suite au constat de nombreux dépôts sauvages au niveau du point de tri sélectif, la commune va renforcer la communication :

- Affichage du règlement
- Panneaux d'interdiction de dépôt sauvage des déchets

Au cours des 3 derniers mois la commune a adressé aux contrevenants un avertissement, dorénavant, chaque dépôt sauvage fera l'objet d'une plainte en gendarmerie.

Cadeau pour les naissances :

Une peluche sera offerte par la commune à chaque nouveau-né à partir de 2021.

Armoire à troc :

Un panneau d'affichage et une charte ont été installés. Le conseil municipal remercie les habitants pour leur contribution. N'hésitez pas à faire vivre cet espace. Vous y trouverez également des panneaux pour y afficher les événements et les petites annonces.

La commission communication travaille sur la formalisation d'un livret d'accueil à destination des nouveaux habitants de Fournival.

Scolarité :

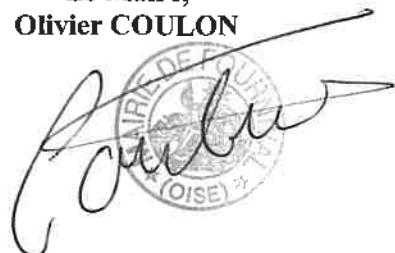
Nous constatons que la moitié des enfants en âge d'être scolarisés le sont à l'extérieur du regroupement scolaire, le SIRS de Fournival, Saint Rémy en l'Eau et Valescourt. Le conseil municipal souhaite amorcer une réflexion au sein du SIRS pour maintenir les élèves dans notre regroupement et ainsi éviter la fermeture d'une classe.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Le Maire remercie l'équipe municipale pour les travaux de nettoyage réalisés sur l'ex-propriété BUQUET. Ces premiers travaux vont permettre de réaliser un diagnostic des bâtiments. Mme MUTTERER rappelle que ce projet doit être celui des habitants et propose qu'un questionnaire leur soit adressé. Une enquête téléphonique pourra être réalisée pour compléter les avis déjà recueillis.

- Suite au signalement du problème par un usager, M. DESANDERE annonce que le chemin d'exploitation dit de la vallée Canteraine, situé au droit de la route de Bizancourt subit la pression des 2 parcelles qui le bordent, l'une étant cultivée, l'autre étant plantée d'arbustes. Il en résulte un rétrécissement du chemin. Les tracteurs ne peuvent plus y pénétrer sans empiéter sur l'une ou l'autre des parcelles. Le conseil municipal se rapproche des propriétaires de 2 parcelles afin de redéfinir les limites parcellaires.

**Le Maire,
Olivier COULON**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOURNIVAL' at the top and 'AISNE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.